



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023

**Date de Convocation**

02 février 2023

**Date d’Affichage**

17 février 2023

**Nombre de délégués**

- En exercice	60
- Présents	35
- Votants	38
- Représentés	03
- Absents	22

L’an deux mille vingt-trois, le 10 février à dix-neuf heures 30, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :****Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :**

M.M. SIMARD, ROBERT, SMORAG, Mme PLANADE, M.M. GALAN, VALLEE, THOMERET, Mme QUERMELIN, M. FONTAINE, Mme LECOUSTRE, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, CRETON, Mme DESANTE, M. FONTAN, Mme BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, THOMAS, Mme ROUSSELET, M. LAVIT, Mme LATIL.

**Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :**

M.M. VOLLEREAU, BELLIOU, Mme GENTET.

**Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :**

M.M. GALLOIS, CHIANESE, SIMONET.

**Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :**

M. MARTIN.

**Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :**

M.M. SERRE, CLOOTENS, Mmes BARTHE, VOLLEREAU.

**Représentés** : Mme BOUYERON représentée par M. ROBERT, M. DECOURT représenté par M. FONTAN, M. LECOSNIER représenté par Mme LATIL.

**Absents :**

M.M. BOURBIGOT, PATY, Mme DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mmes HOFACK, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, SENOBLE, BUZZI, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, WOJCIECHOWSKI, Mme PRAT, M.M. CROSNIER, M.M. CAMUSET, MONDO, BOITEUX, Mmes AMABLE, HUSSON, SANCHEZ.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

*La séance est ouverte à 19 heures 35 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO*

*Président du SIRMOTOM.*

*Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.*

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**M. JEGO :** Bonjour à tous. Le quorum est atteint. Merci de nous avoir rejoints pour cette réunion importante : le Débat d'Orientation Budgétaire.

## ORDRE DU JOUR

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 10 février 2023 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2022 ;

### FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
- Délibération portant sur la proposition du SMETOM-GEEODE pour une convention unique autorisant l'accès des déchetteries du SMETOM-GEEODE aux communes du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile de France pour les travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne et la fourniture et mise en œuvre de compacteurs et d'une chargeuse à pneus pour une déchetterie à plat ;

### FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

\*\*\*\*\*

- Affaires et questions diverses.

\*\*\*\*\*

### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2023

**M. JEGO :** J'ai reçu la candidature de Jean-Marie ALBOUY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Jean-Marie ALBOUY est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

## **INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**M. JEGO :** Avez-vous des questions sur ces décisions me déléguant un certain nombre de pouvoirs ? Non. Vous donnez acte que vous avez reçu et que vous avez pris connaissance de ces délégations de pouvoirs.

Il est pris acte des décisions prises par le Président.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022**

**M. JEGO :** Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Non.

J'en profite pour remercier notre sténotypiste, fidèle et efficace, et les services qui relisent vos propos à travers ses écrits.

Je mets aux voix ce procès-verbal.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**M. CHIANESE :** Il est présenté au Conseil syndical les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, qui vous ont été transmis par mail ou JVS, tels qu'ils sont retracés dans le rapport figurant en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil syndical est appelé à débattre des grandes orientations du SIRMOTOM.

**M. JEGO :** Vous avez un document complet et je remercie Andrée ZAÏDI et les services qui ont participé à faire ces éléments sur le bilan financier de l'année 2022.

Nous avons eu le contrecoup du COVID, avec une forte augmentation de la collecte puisque les gens étaient chez eux. Nous avons une re-diminution de 7 % environ de cette collecte.

Vous connaissez par cœur notre plan d'investissement, à la fois sur les points d'apport volontaire et le préfinancement de la rénovation de la déchetterie de Montereau, qui doit commencer cette année.

Je parlais de ce qui a déjà été engagé au 31 décembre. Quant à nos effectifs ils sont toujours au total de 11 personnes, dont certaines ne sont pas à temps complet. Vous avez tous ces éléments. Naturellement, nous pouvons répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

Sur l'année qui vient, il s'agit de poursuivre les chantiers sur la rénovation de la déchetterie de Montereau et de poursuivre tout le plan de communication autour des nouvelles consignes de tri. Vous me direz si vous avez eu des échos et si les habitants ont compris ou pas et s'il faut continuer. Est-ce qu'ils savent ce qu'ils doivent déposer dans chacune des deux poubelles ? C'est ce sur quoi il faut communiquer.

Sur la mise en œuvre à temps plein de notre nouveau contrat de collecte, nous avons changé d'entreprise de collecte, il y a eu un petit temps de calage. Andrée ZAIDI est beaucoup sur leur dos pour qu'ils soient bien dans les clous de ce que nous souhaitons. Leur culture n'est pas forcément celle de l'ancienne entreprise, mais Andrée y veille.

Nous sommes très rigoureux. Il y a un contrat, qu'ils doivent respecter. Pour l'instant, nous n'avons pas de difficultés majeures, si ce n'est qu'il faut qu'ils comprennent bien qu'ici cela ne se passe peut-être pas comme ailleurs et que l'on tient la maison *laisse courte*. On essaie. Je rappelle aussi que ce contrat nous a permis de réaliser des économies, ce qui est toujours intéressant par les temps qui courent, puisque tout augmente et que nos charges, nos intrants, augmentent de façon importante, ce qui nous amène à avoir une prévision pour la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour l'année 2023 sans augmentation (0 % d'augmentation de la Taxe des ordures ménagères). C'est un exploit par les temps qui courent car ce n'est pas si évident quand les dépenses augmentent et que les recettes ne bougent pas. Cela peut coïncider. Ce n'est pas à vous que je vais le dire. Vous verrez tout cela dans vos communes.

Je le redis à l'occasion de ce débat, je reste sur mon objectif personnel : avant la fin de mon mandat que l'on rende aux habitants les 10 % que nous avons été obligés d'appliquer l'année dernière.

Je ne sais pas si ce sera en 2024, 2025, peut-être plus que 2024, mais il faut que l'on s'organise pour faire en sorte que l'effort que nous avons demandé l'année dernière puisse être rendu aux habitants. L'inflation et l'augmentation générale font que nous devons être très soucieux du portefeuille de nos administrés.

Evidemment, nous sommes aussi très soucieux des réglementations, ce qui nous oblige à mettre en œuvre le service, mais je garde cet objectif. En tout cas en 2023, il n'y aura pas d'augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est programmée dans le cadre de ce débat.

De plus, comme la loi nous y oblige, nous devons engager la collecte des biodéchets. Lors du prochain Comité syndical, nous aurons l'occasion de vous présenter une stratégie, que vous pourrez approuver ou pas sur les biodéchets. Stratégie que nous avons essayé de penser avec les élus du Bureau comme étant à la fois ambitieuse, mais pas trop coûteuse non plus. Effectivement, si on fait une collecte de plus pour aller chercher les biodéchets chez les habitants, nous n'y arriverons pas. Mais il faut quand même jouer ce ressort-là. Nous avons une perspective de récupérer 1 000 tonnes de biodéchets par an, *via* des dispositifs d'apport volontaire et d'autres mesures, mais je n'anticipe pas sur ce qui vous sera dit sur ce sujet. Naturellement, nous conservons toutes les autres grandes politiques en 2023 : les poules, les composteurs, "SOS encombrants", les ateliers du faire soi-même, le broyage à domicile, les animations pédagogiques ici et là.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cet élément.

Nous avons une augmentation programmée de la Taxe générale sur les activités polluantes (la fameuse TGAP), qui pèse aussi sur nous jusqu'en 2025.

Nous avons aussi une augmentation de la population. C'est une bonne nouvelle, sauf que sur certains sujets nous sommes taxés à la population, donc cela nous coûte plus cher. Qui dit augmentation de la population, dit aussi augmentation de ce que nous récoltons. Il y a plus d'habitants, donc plus de déchets. Il vaut mieux avoir un territoire où la population augmente qu'un territoire qui se paupérise et qui se vide. Sinon, à un moment donné, il n'y a plus assez d'habitants pour payer les services et ce n'est pas bon non plus.

Voilà les grandes caractéristiques que vous trouverez résumées dans cette note remarquable. Je remercie encore les services de l'avoir réalisée. Mesdames et Messieurs, le débat est ouvert sur ces sujets.

Tout le monde est en phase. Est-ce que l'on considère que le débat a eu lieu ? Oui. Je vous en remercie.

Nous prenons acte que le débat a eu lieu.

**DELIBERATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DU SMETOM-GEEODE POUR UNE  
CONVENTION UNIQUE AUTORISANT L'ACCES DES DECHETTERIES DU SMETOM-GEEODE  
AUX COMMUNES DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Vincent m'autorise à présenter ce point puisque c'est la question majeure qui nous a occupés tout à l'heure. Historiquement, un certain nombre de communes, qui étaient proches du secteur de SMETOM-GEEODE, avaient souhaité avoir accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE, qui étaient plus près de chez elles, que les déchetteries du SIRMOTOM.

Depuis très longtemps, nous cherchons un ou des terrains pour construire une troisième déchetterie dans ce secteur pour apporter une réponse, mais à ce stade nous n'en avons pas encore trouvé. On a même vu plutôt des réticences. Quand on dit dans une commune que l'on va faire une déchetterie les gens ont peur. Ils pensent qu'il va y avoir de mauvaises odeurs, etc. C'est cette réalité.

Cette convention qui nous liait au SMETOM vient à terme. Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que le SMETOM avait augmenté de façon assez conséquente sa redevance et que surtout il assoyait cette redevance -c'était déjà le cas avant et j'avais eu l'occasion de le dénoncer- sur un principe de paiement qui me semble particulièrement injuste puisque le SMETOM nous dit : *"Je prends le coût de mes déchetteries en investissement et en fonctionnement. Je le divise par le nombre de mes habitants. Cette année cela fait 38 € par habitant en fonctionnement et 3 € en investissement, soit 41 €. Vous venez avec 9 communes. Je compte combien il y a d'habitants dans ces 9 communes et je vous facture les 41 € par habitant"*.

C'est gênant parce que je ne sais pas sur quelle base ils sortent ce chiffre de 41 € cette année. C'était 35 € l'année dernière. Nous n'avons pas accès aux comptes et nous n'avons pas la transparence des modalités de calcul de ce chiffre.

C'est gênant ensuite parce qu'ils refusent -et j'ai un écrit car on s'est beaucoup battu- de nous donner la fréquentation réelle pour ces 9 communes concernées, le nombre d'habitants dans chaque commune qui va dans telle et telle déchetterie chaque année, ce qui nous permettrait de connaître le coût par passage.

On nous a écrit qu'il était exclu que l'on nous donne le nombre de passages. C'est quand même gênant.

Si demain nous avons un contrôle d'une Chambre des comptes, elle va obtenir le nombre de passages et elle va regarder ce que l'on paye. Elle va dire que le SIRMOTOM est mal géré et va réclamer le paiement, par exemple, de 3 000 € par passage. On n'en sait rien puisqu'on ne sait pas combien il y a de passages. Je sais ce que je paye par habitant, mais pas par passage puisque je ne connais pas le nombre de passages.

C'est d'ailleurs comme cela que les Chambres des comptes, quand elles constatent un opéra ou un grand théâtre, prennent le montant total de ce que coûte le théâtre ou l'opéra et le divise par le nombre de spectateurs. Cela peut être 1 500 € par spectateur. Cela fait beaucoup, en plus du billet payé par le spectateur.

Nous nous sommes mobilisés avec les communes concernées pour dire à nos amis du SMETOM-GEEODE que l'on voudrait au moins le nombre de passages, mais c'est un refus total.

Deuxième élément sous-jacent sur cet aspect, qui est clairement explicite puisqu'une réunion s'est tenue au SMETOM à laquelle les Maires des communes concernées ont été convoqués -étrangement pas les représentants des communes au SIRMOTOM, mais les Maires- pour les inviter clairement, pour régler tout cela, à adhérer au SMETOM et à quitter le SIRMOTOM, qui est très mal géré.

Face à cela, je suis resté en dialogue complet avec les Maires. On a demandé un délai pour réfléchir à tout cela puisque le premier courrier qui nous avait été adressé par le SMETOM au mois de décembre, nous indiquait qu'ils arrêtaient tout au 1<sup>er</sup> janvier, sans même un projet de convention. On s'était mobilisé, disant que c'était leur liberté s'ils voulaient tout arrêter, mais qu'ils devaient nous donner au moins jusqu'au 15 mars. Ce qu'ils ont fait. Entre-temps, nous avons reçu ce projet de convention disant qu'ils n'arrêtaient pas tout, mais que l'on devait payer tant.

Les Maires que j'ai reçus tout à l'heure nous ont dit qu'ils ne voulaient pas tomber dans ce chantage. Ils sont assez gênés de dire que pour 8 communes on va faire payer 300 000 € à tous. C'est la réalité. 300 000 € c'est 5 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La solution imaginée ensemble et que je vous propose ce soir est à plusieurs étages.

D'abord, il s'agit de mettre en place pour ces 8 communes concernées, et une de plus, qui est Châtenay, mais pas seulement elles, pour toutes celles qui sont à plus de 10 km de l'une de nos deux déchetteries actuelles (Voulx ou Montereau), un service de proximité pour venir remplacer le fait qu'ils n'auraient plus accès aux déchetteries du SMETOM. Je vous expliquerai pourquoi j'emploie le conditionnel. Ce service serait en quatre étages.

Premier étage : nous installerions dans ces 9 communes une benne à déchets verts sur un terrain que nous fournirait la commune et qui serait gérée par le SIRMOTOM, sachant qu'une grande partie des accès aux déchetteries sont souvent pour des déchets verts. Ce sont des habitants qui font de grosses tailles d'arbres et qui vont à la déchetterie. Dans chacune des 9 communes, il y aurait une benne à déchets verts installée et gérée par le SIRMOTOM.

Deuxième étage : nous avons mis en place un service "SOS encombrants", avec une participation aux frais. Il y a une participation parce que je pense que quand on habite à moins de 10 km d'une déchetterie, il faut être responsable. On peut quand même aller à la déchetterie. Tout ne peut pas être gratuit pour tous tout le temps.

Je propose pour les habitants de ces 9 communes qui habitent à plus de 10 km d'une déchetterie, que la participation aux frais de "SOS encombrants" soit prise en charge par le SIRMOTOM et qu'ils ne paient rien. C'est pour apporter un service.

Troisième étage : proposer la présence d'une déchetterie mobile. Nous avons quelques plans à vous montrer. C'est un énorme support sur lequel les voitures peuvent monter. Il est installé et se replie, avec un employé. C'est une sorte d'énorme camion où on peut déposer des déchets.

Nous avons regardé avec le SMITOM-LOMBRIC qui le fait. Cela fonctionne très bien et les habitants sont très contents. Pour ces communes à plus de 10 km d'une déchetterie l'étape 3 du plan que je vous propose serait d'avoir une fois par mois une déchetterie mobile, qui viendrait dans tous les villages qui pourront trouver un terrain pour la garer. Pour l'instant, sur 8 communes, nous avons 4 terrains et peut-être 5. Les villages sont assez proches l'un de l'autre. Il y aurait une fois par mois la présence de cette déchetterie mobile, et les habitants qui ont des gravats et autres pourraient les apporter. Ce serait en plus de "SOS encombrants".

**Une déléguée :** Pendant combien de temps par mois ? Une journée ?

**M. JEGO :** Une journée. On passerait d'abord par une location au début pour démarrer ce service le 15 mars. Cette location serait plutôt le vendredi. Si on voulait faire venir quelqu'un dans le cadre de la location le samedi ou le dimanche ce serait beaucoup trop cher. En revanche, on s'est renseigné sur le prix d'investissement de ce genre d'équipement et on songe en acheter un. On ferait travailler un de nos salariés le vendredi, le samedi et le dimanche. Il pourrait récupérer le reste de la semaine. Certaines personnes sont intéressées de travailler dans ces conditions-là. On pourrait avoir à disposition cette déchetterie mobile le vendredi, le samedi ou le dimanche dans les communes. D'abord, dans les communes concernées, mais pourquoi pas aussi dans d'autres communes qui voudraient renforcer le service ou qui voudraient compenser le fait que certains ont du mal à payer les 20 € d'accès. Une fois tous les deux ou trois mois, la déchetterie mobile leur permettrait de régler cette partie du sujet. J'aime bien les solutions à entrées multiples, qui n'ont pas qu'une solution, parce que les vies sont différentes.

Je résume pour les 9 communes concernées : une benne à déchets verts, "SOS encombrants" sans participation et prise en charge par le SIRMOTOM et troisième étage de la fusée, une déchetterie mobile une fois par mois jusqu'en septembre ou octobre avec un prestataire et après octobre quand on aura acheté un véhicule, plutôt le vendredi, le samedi, le dimanche. Pour l'instant, seulement le vendredi pour ne pas payer trop cher.

Quatrième étage : les Maires seraient très demandeurs que nous puissions installer sur ces territoires des mini-déchetteries. Il s'agit d'un équipement de 250 m<sup>2</sup> ouvert deux ou trois jours par semaine et qui répond au service, mais qui est beaucoup moins cher en investissement. Il n'est pas ouvert toute la semaine parce que cela coûte très cher et il permet d'apporter ces mêmes services.

Je vous proposerai dans ce quatrième point du plan -mais qui est un peu plus long à mettre en œuvre, le temps de trouver le terrain et de construire il va falloir un ou deux ans- de réfléchir pour avoir sur ce secteur des 9 communes 3 mini-déchetteries de proximité permettant de répondre à toutes ces problématiques et pourquoi pas de regarder dans d'autres secteurs si ici ou là on peut avoir des mini-déchetteries. Après, on ne peut pas en mettre une par commune, mais cela permettrait d'agrandir nos services.

C'est le plan que l'on peut mettre en place à partir du 15 mars, sur lequel on peut communiquer pour expliquer aux habitants qu'ils ont un nouveau service de proximité sur la gestion de leurs déchets. *"Si tu ne vas pas à la déchetterie c'est la déchetterie qui vient à toi"*. C'est l'idée.

Et pour ne pas fermer la porte au SMETOM, il s'agit de lui écrire en disant que nous souhaitons que les habitants puissent, au moins pendant une année, continuer à avoir accès aux déchetteries du SMETOM, mais que ce soit sur la base d'un paiement au passage et pas d'un paiement forfaitaire.

On ne ferme pas la porte parce qu'on ne change pas les habitants. Nous proposons de payer au passage. Je veux savoir ce que je paye et le service que je paye. S'il y a 300 passages, je ne veux pas payer 300 000 €, parce que cela ne les vaut pas.

Ce plan que je vous propose ce soir, et la délibération sera modifiée en conséquence puisque nous avons discuté avec les élus tout à l'heure, serait de dire que l'on ne refuse pas ce principe d'une convention, mais pour un an et de payer au passage. Et on met en place le plan de proximité que j'évoquais pour apporter de vrais services aux habitants.

Quand on habite à plus de 10 km, vous allez dire pourquoi 10, etc. On peut dire 8 et demain 9... On peut discuter de tout cela, mais à un moment donné, si on veut renforcer le tri, éviter les déchets sauvages, il faut renforcer les services et que cela devienne facile pour tous.

Si on n'a qu'une solution, ce n'est pas facile pour tous car tout le monde n'a pas la même vie. Si vous avez une palette de solutions et que vous savez l'expliquer, chacun y trouve ce dont il a besoin. On voit bien avec "SOS encombrants" que cela fonctionne bien puisque parmi les communes qui n'étaient pas concernées (Vareennes, Montereau), des personnes ont appelé individuellement et l'ont utilisé. Elles avaient pourtant le passage des monstres. Cela veut dire que cela correspondait à leurs attentes.

Nous en avons parlé avec les élus de Vareennes, et j'entends aussi qu'il faut maintenir un service gratuit. Proposons une mini-déchetterie une ou deux fois par an et maintenons un service gratuit pour les habitants. Nous essayons de trouver une palette de solutions. Tout cela nous coûtera moins cher que les 300 000 € contenus dans cette convention.

Nous ferons des économies et nous accroîtrons le service. Il faut réussir la communication et donner les bonnes explications. Il faut mobiliser les élus et embarquer les Maires avec nous. Je pense que c'est tout à fait jouable sur ce sujet.

C'est sans doute une nouvelle philosophie que je voudrais porter : la gestion des déchets de proximité le plus possible, les points d'apport volontaire, le passage de "SOS encombrants", tous ces services que l'on apporte et qui peuvent renforcer cela.

Il me semblait important de vous délivrer ces informations. J'ai eu un accord du Président de la Communauté de communes de la Bassée-Montois, qui représente 7 communes sur les 8. Il en reste une. Ils m'ont tous expliqué qu'ils ne voulaient pas quitter le SIRMOTOM et qu'ils n'avaient aucune intention de le faire. Ils trouvent que les services sont bien.

Je pense que l'on peut inventer d'autres services et que l'on n'est pas obligé de céder à tout. En tout cas, j'essaie de défendre les intérêts d'ici. Je ne mène pas de guerre personnelle contre le SMETOM. Je ne suis pas un guerrier.

Chacun défend ses intérêts. Nous défendons les intérêts des habitants de nos communes. Je n'ai pas envie d'augmenter les taxes et de payer des services et je n'ai pas envie non plus que 9 communes aient un service qui soit financé par 39 communes. Je ne reproche rien aux 9 communes, mais il faut un peu d'équité.

Qui souhaite prendre la parole sur ces questions ?

**Une déléguée :** Avez-vous une idée du coût de la déchetterie mobile ?

**M. JEGO :** Sur la location ?



**Mme ZAÏDI** : C'est un coût à la prestation, soit environ 1 500 € la journée

**M. JEGO** : Ce serait 4 vendredis par mois ou 8 journées par mois, soit 80 000 € sur 10 mois. C'est pourquoi je propose d'acheter un véhicule car on le rentabilisera.

**Un délégué** : Pouvez-vous expliquer les 300 000 € ?

**M. JEGO** : Aujourd'hui, on nous explique que pour conserver le service tel qu'il est, nous allons payer un forfait par nombre d'habitants des communes concernées. C'est aujourd'hui 41 € par habitant, soit 236 000 €, mais il y a une formule de révision qui fait que c'est sur 4 ans. On sait déjà que l'année prochaine ce sera 45 €. On peut imaginer 50 € l'année suivante. C'est pourquoi je parle de 300 000 €, qui est une sorte de résumé brutal. Si on signe cette convention, dans 3 ans nous paierons près de 300 000 €. C'est pour qualifier cela.

**Un délégué** : Au regard de la problématique que vous avez exprimée sur la facturation, c'était la question que je voulais poser et vous y avez répondu. L'idée que vous avez émise de proposer à cet organisme de comptabiliser le nombre de passages me semble être tout à fait juste et pertinente.

Derrière, je me pose la question et je ne sais pas ce soir quelle influence nous avons dans cette assemblée, mais cela apparaîtra au procès-verbal : quelles pourraient être nos actions pour renforcer cette idée ?

**M. JEGO** : J'avais dit : " Vous voulez continuer de nous faire payer au forfait, mais au moins donnez-nous les chiffres". Ce qui m'interpelle, c'est qu'ils refusent de nous les donner. Les chiffres c'est transparent. Il s'avère que sur ces 8 communes nous avons sorti les chiffres des habitants qui fréquentaient les déchetteries de Voulx et de Montereau. Il n'y en a pas énormément, mais il y en a. Donc on paye deux fois puisqu'ils viennent à Voulx et à Montereau. En plus, on paye pour eux là-bas. Ce qui m'a interpellé c'est qu'ils refusent de nous donner les chiffres. Après, une fois que l'on a les chiffres, il s'agit de dire que l'on va payer au réel. Les commerçants ou autres ont le paiement au forfait ou le paiement au réel. Je voudrais payer au réel pour savoir ce qu'il en est sur ce sujet. Il y a une transparence et je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas me donner les chiffres. C'est pourquoi je propose de maintenir cette convention, mais cette fois-ci de payer au réel.

Après, les influences que vous pouvez avoir sont d'essayer de convaincre les élus du SMETOM qu'il faut jouer franc jeu et la transparence sur ce sujet. Ils disent que c'est la guerre et qu'ils ne peuvent pas travailler avec nous. Je veux bien que l'on m'accuse de tout.

**M. FONTELLIO** : A travers nos Conseils municipaux, on pourrait appuyer votre demande.

**M. JEGO** : En tout cas, les 8 communes concernées l'ont demandé. On leur a dit dans une réunion, mais pas le Président, la direction a dit qu'ils allaient les leur donner. Ils ne les ont pas !

Vous pouvez appuyer. Je ne veux pas non plus en faire une guerre publique.

**M. FONTELLIO** : Ils considèrent que c'est déjà une guerre.

**M. JEGO** : Je comprends, mais qu'avons-nous fait pour faire la guerre ?

**Mme LANGLAIS** : Ils ne vous aiment pas !

**M. JEGO :** D'accord, je suis désolé, mais ma grand-mère disait que on ne peut pas plaire à tout le monde !

C'est impossible de parler normalement parce qu'ils ont un objectif politique. C'est tout. Je pourrais proposer de donner 3 M€ et d'aller danser la Carmagnole dans toutes les communes pour animer les soirées que cela n'irait pas non plus. Je pense qu'il y a un sous-jacent politique. J'ai fait assez de politique pour comprendre.

Après, j'ai dit aux communes que si certaines voulaient partir, qu'elles partent. On ne peut pas les retenir de force. Pour l'instant, je ne sais pas quel est votre sentiment, puisque vous êtes aussi directement concernés, mais les 7 communes de la Communauté de communes de la Bassée-Montois ont dit qu'elles n'avaient aucune raison de partir. Cela va coûter très cher aux communes qui partent.

**Un délégué :** Les Maires des communes ont aussi la possibilité de demander le passage au réel.

**M. JEGO :** Ils l'ont demandé, mais pour l'instant ils ne l'ont pas.

**Une déléguée :** Ils nous ont juste dit que les 8 communes représentaient 4 % des passages.

**M. JEGO :** Combien de passages y a-t-il ? 4 % de combien ? 4 % de zéro ce n'est pas pareil que 4 % de 2 000 !

**M. ALBOUY :** 4 % à 300 000 €, cela fait une déchetterie à 4 M€ de fonctionnement. Cela n'aurait pas de sens.

**M. JEGO :** Oui. On sait ce que coûte un passage dans nos déchetteries. Je pense que c'est la raison pour laquelle ils ne veulent pas nous le donner car nous savons quel est le coût d'un passage dans une déchetterie.

**M. CLOOTENS :** Les Maires ont-ils la possibilité de saisir la Cour des Comptes pour obtenir le devis ?

**M. JEGO :** Ou la CADA. Je ne veux pas rentrer là-dedans. Que l'on dise que l'on ne m'aime pas... Pourtant, je fais tout pour que l'on m'aime ! Je peux le concevoir, mais on a calmé le jeu sur tout. On voulait supprimer le SYTRADEM, mais ils n'ont pas voulu, donc nous ne sommes pas allés au bout. Il y avait des procédures, on les a interrompues. On essaie de calmer le jeu sur tout. Cela ne sert à rien. C'est n'importe quoi. Ensuite, qu'il y ait un débat politique... S'ils veulent attirer les communes dans le SMETOM, il faut les séduire. Ce n'est pas en les punissant, mais en les séduisant, me semble-t-il.

Etes-vous en phase puisque vous êtes directement concerné ? Vous êtes la seule commune concernée qui n'est pas dans la Communauté de communes de la Bassée-Montois, mais de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne. Quelle est votre sentiment, Monsieur le Maire ?

**M. FONTELLIO :** Comme vous, j'ai demandé les chiffres. Ils nous les ont promis. Normalement, tous les deux, nous devrions recevoir un courrier identique nous expliquant tous les chiffres.

**M. JEGO :** J'ai le sentiment que l'on va nous dire : pour vous c'est 4 %, pour vous c'est 3 %... Tant mieux, si nous avons les chiffres. Je serai le premier à revenir vers vous en disant que nous les avons. Il n'y a pas de souci.

**M. FONTELLIO** : De toute façon, les chiffres ne vont pas plaider pour eux

**M. JEGO** : Martine Aubry disait : *"Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !"*

**M. MARTIN** : Que se passe-t-il au 15 mars pour la Chapelle-Rablais ?

**M. JEGO** : Au 15 mars, on met en place les dispositifs à trois étages que j'ai évoqués : installation d'une benne à déchets verts, gratuité de "SOS encombrants" et une fois par mois minimum l'installation de la déchetterie mobile.

Ensuite, au 15 septembre on essaie de faire qu'une fois par mois cela puisse être un samedi et un dimanche si cela vous arrange, puisque nous aurons acheté le véhicule. Ensuite, si vous avez un terrain, on avait déjà commencé à regarder ensemble, on travaillera sur l'installation d'une mini-déchetterie pour que les services soient ouverts aux habitants deux ou trois jours par semaine sur votre commune.

**M. MARTIN** : Le SMETOM c'est fini ?

**M. JEGO** : Non, s'ils acceptent ma proposition qui consiste à proposer de conserver pour une année au moins les habitants, et de les rembourser au réel. On paiera au réel.

**M. MARTIN** : Ils ne vont pas accepter. D'ici le 15 mars, on n'aura pas trouvé un terrain d'entente. Le 15 mars c'est demain.

**M. JEGO** : Début décembre, ils nous ont dit qu'ils fermentaient début janvier et qu'ils ne voulaient plus de nous. Nous sommes montés au créneau. Comme par hasard, ils nous ont proposé une convention. Même si elle ne nous convient pas, ils nous en ont proposé une. Et comme par hasard, ce n'était plus le 1<sup>er</sup> janvier, mais le 15 mars.

Je pense que si nous sommes unanimes ce soir, j'appellerai Eric JEUNEMAITRE demain en lui disant que nous voulons bien continuer à payer, mais au passage. S'il ne veut pas, il ne veut pas, mais il peut parfaitement délibérer avant le 15 mars. Je ne peux pas délibérer à leur place, sauf si ce soir vous dites que vous votez la convention telle qu'elle est et que vous acceptez. Mais pour l'instant dans les communes, les gens disent qu'il ne faut pas accepter. Si vous voulez accepter, je veux bien mettre au vote l'acceptation, mais il me semble que ce ne serait pas raisonnable.

Après, il faut tenter de voir Eric JEUNEMAITRE pour lui dire qu'il doit être raisonnable, qu'il faut conserver les gens et facturer au passage. J'accepte même qu'il facture plus de 40 € au passage, puisque c'est le réel.

**M. FONTELLIO** : Ils disent que l'augmentation ne concerne que la partie fonctionnement.

**M. CHIANESE** : Il faut des chiffres.

**M. JEGO** : Ils ont doublé l'investissement. C'est 3 €. Sur le fonctionnement, ils ont une augmentation au pourcentage. Dans leur présentation, ils ne présentent que le fonctionnement, mais ils nous facturent aussi l'investissement. S'ils ne veulent facturer que le fonctionnement je veux bien, mais ils facturent aussi l'investissement.

Les chiffres c'est 38 € de fonctionnement et 3 € d'investissement. Quand on regarde leur mode de calcul d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, d'après les projections que l'on a faites, l'année prochaine nous serons à 45 € et après on monte en trois ans à 50 €. C'est eux qui ont fait ce mode de calcul. Ce n'est pas moi.

Je vois bien le petit jeu qui consiste à dire qu'ils n'augmentent pas que ce n'est pas cher... C'est l'affreux JEGO, que l'on n'aime pas, qui ne veut pas. Je veux bien tout ce que l'on veut... Je vais vous donner aujourd'hui mon sentiment. Si vous dites aux habitants de votre commune qu'une fois par mois un camion passera dans le village et que tous les jours gratuitement on peut venir chercher leurs encombrants, c'est un sacré service.

**M. FONTELLIO** : Non, pas tous les jours.

**M. JEGO** : Le service fonctionne tous les jours, mais c'est à la demande.

**M. MARTIN** : Il faut quand même qu'il y ait un volume.

**M. JEGO** : Bien sûr qu'il y a un volume, comme dans les déchetteries. Dans les déchetteries vous ne pouvez pas aller tous les jours déposer 20 m<sup>3</sup>. C'est la même logique.

**M. MARTIN** : Il y a quand même un coût.

**M. JEGO** : Bien sûr que ce dispositif a un coût. Dans certaines communes, quand vous n'êtes pas trop loin d'une déchetterie, on vous dit qu'il faut être raisonnable si vous voulez bénéficier de ce service. Je rappelle que le service consiste à venir chercher au domicile si la personne est présente et qu'elle le veut, ou devant chez elle si elle est absente. Quand vous appelez le service, il se déplace dans les deux ou trois jours après, mais pas plus. Souvent c'est le lendemain.

Si les gens goûtent à ce service, ils ne vous parleront plus jamais des déchetteries. En tout cas, personnellement, si au lieu d'aller à la déchetterie, je téléphone pour qu'on vienne enlever les encombrants gratuitement chez moi, je ne vais pas m'embêter à salir ma voiture pour aller à la déchetterie. Après, il y a juste le débat de ceux qui travaillent "au noir" et qui ont beaucoup de gravats. Ils sont déjà limités dans les déchetteries. Ils auront la déchetterie mobile une fois par mois. On ne leur ferme pas la porte au nez.

**M. CLOOTENS** : C'est gentil !

**M. JEGO** : Je vous rappelle que notre obligation est de traiter les déchets ménagers. Quelqu'un qui fait métier, déclaré ou pas, de faire du *business*, normalement il ne vient pas chez nous. Il faut que l'on rappelle les fondamentaux. Un entrepreneur ou quelqu'un qui a une quasi entreprise, qu'il se fasse payer "au noir" ou officiellement, ce n'est pas chez nous qu'il vient. Il y a des déchetteries spécialisées pour cela.

Ce sont les déchets ménagers et vous n'en avez pas 4 m<sup>3</sup> par jour. Vous pouvez vider une maison à un moment donné avec un gros volume. Après, il ne faut pas non plus dériver : "Je fais beaucoup de travaux et vous venez les enlever". Il y a des règles. Le règlement concerne les déchets ménagers et l'habitat. Effectivement, si quelqu'un appelait "SOS encombrants" tous les jours pour enlever des déchets chez lui, c'est comme s'il voulait aller tous les jours à la déchetterie. Il n'aurait pas le droit. C'est exactement la même règle.

**M. FONTELLIO** : Je pense qu'il ne faut pas le présenter de cette façon.

**M. JEGO** : Comment faut-il le présenter ?

**M. FONTELLIO** : Ce n'est pas tous les jours.

**M. JEGO :** Je me suis mal exprimé. Ce service fonctionne tous les jours. Mais vous n'avez pas le droit de l'utiliser chaque jour. Si cela vous arrange qu'il vienne le lundi, il vient le lundi. Si c'est un mercredi, il vient un mercredi. Il peut même venir le samedi. Si les personnes ne sont présentes que le samedi parce que c'est leur maison de campagne, il y va le samedi.

Nous verrons si j'ai raison, et si je n'ai pas raison vous pourrez demander ma démission parce que vous ne m'aimez pas ! ... Mon pari, le temps que les habitudes se prennent, est que le service sera tellement confortable que plus personne n'en parlera. C'est mon pari. Ils vont râler pendant trois ou quatre mois.

J'ai dit que j'irai tenir des réunions publiques pour donner des explications et que j'irai un ou deux samedis tenir trois ou quatre réunions publiques. On en fera une pour deux ou trois villages, pour expliquer et rassurer les habitants. On fera une communication, des dépliants, des courriers. Nous allons communiquer auprès des habitants. Ils vont râler le temps de changer leurs habitudes. Si vous changez le sens d'une rue dans un village, les habitants râlent le temps de changer les habitudes. Au bout de deux ans, si vous rechangez, ils râlent à nouveau parce que vous avez rechangé les habitudes. C'est la réalité.

Il faut tenir bon quand ils râlent au début et expliquer que nous avons de plusieurs solutions. Il me semble que nous avons plus de solutions avec ce système que dans l'ancien. Vu le prix de l'essence, il vaut mieux que l'on vienne chez vous que d'aller à la déchetterie vous-mêmes.

C'est un pari. Je m'en serais bien passé, mais ce n'est pas moi qui ai déclenché cela.

**M. MARTIN :** Le problème subsiste quand même pour les artisans.

**M. JEGO :** Oui, mais nous n'avons pas d'obligation.

**M. MARTIN :** S'ils ne peuvent plus aller au SMETOM, cela risque d'inciter les dépôts sauvages.

**M. JEGO :** Nous traitons les déchets ménagers.

**M. MARTIN :** Il y a des déchetteries spécialisées.

**Mme ZAÏDI :** Sur le territoire, nous avons Ecuelles. C'est la plus grosse déchetterie professionnelle. Il n'y en a pas énormément. Sinon, si les artisans et commerçants veulent fréquenter les déchetteries, c'est payant.

**M. MARTIN :** A Nangis, je vois parfois des artisans qui apportent des gravats.

**M. JEGO :** Ils paieront au SMETOM. C'est payant. Nous accueillons dans nos déchetteries les artisans, mais ils payent. Ce n'est pas gratuit.

**M. MARTIN :** Si géographiquement ils ne sont pas du coin...

**M. JEGO :** Ils facturent aux clients, peu importe d'où ils viennent géographiquement. Si vous vous présentez dans une déchetterie et que vous dites que vous êtes artisan, vous allez payer tant.

**M. CHIANESE :** C'est une centaine d'euros au mètre cube.

**M. CLOOTENS :** De toute façon, ils facturent au client.

**M. JEGO :** Je ne citerai personne, mais ils facturent aux clients particulier. Il ne faut pas être dupe. Il faut d'ailleurs préciser que pour les professionnels et les artisans, les déchetteries sont accessibles en payant. Il faut regarder les tarifs qu'ils appliquent au SMETOM.

**Mme ZAÏDI :** Je crois que c'est gratuit.

**M. JEGO :** On gèrera, mais nous sommes un syndicat de traitement des déchets ménagers. Les déchets professionnels ne sont pas de notre responsabilité

Je mets aux voix ce package.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je vous tiendrai informés et s'il faut revenir et faire des adaptations, nous le ferons rapidement.

**M. MARTIN :** Ce serait bien d'informer dans les communes.

**M. JEGO :** Nous allons lancer un courrier rapidement. Si Eric JEUNEMAÎTRE me dit qu'il est d'accord pour le paiement au passage, on lancera un courrier pour dire qu'en plus du passage, il y a de nouveaux services, mais ce n'est pas la même communication. S'il refuse, nous lancerons un courrier pour expliquer les raisons et dire ce que l'on propose. Nous nous mettrons d'accord avec vous et je viendrai tenir des réunions pour donner des explications aux habitants. Au moins, ils sauront pourquoi ils ne m'aiment pas !

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET LA FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE COMPACTEURS ET D'UNE CHARGEUSE A PNEUS POUR UNE DECHETTERIE A PLAT**

**M. CHIANESE :** Afin de permettre la réalisation des travaux, il faut autoriser le Président à faire la demande de subventions pour les travaux de rénovation de la déchetterie composée de trois lots :

- Lot 1 : travaux de déconstruction des bâtiments et de désamiantage
- Lot 2 : travaux de VRD généraux et espaces verts
- Lot 3 : Travaux de bâtiment déchetterie et électricité

Une seconde tranche :

- Fourniture et mise en œuvre de compacteurs et d'une chargeuse à pneus dans le cadre de travaux de rénovation de la déchetterie de Montereau.

**M. JEGO :** Sur la déchetterie de Montereau, on devrait débiter les travaux avant la fin de l'année et on devrait vous proposer au prochain Conseil syndical ou peut-être au suivant la convention pour le terrain de la déchetterie provisoire.

Pendant que l'on va faire les travaux de la déchetterie de Montereau, nous aurons une déchetterie provisoire. On ne va pas fermer une déchetterie.

Nous vous proposerons normalement au prochain Conseil la convention. J'ai négocié avec l'entreprise XELLA, qui a d'immenses terrains, pour qu'elle nous loue un terrain pendant les 18 mois de travaux et que l'on ait une déchetterie provisoire permettant aux habitants d'avoir le même service. Ce n'est pas le moment de fermer une déchetterie.

**Mme ZAÏDI** : A condition d'avoir l'accord de la DRIEAT.

**M. JEGO** : Il faut que l'on puisse le faire passer au prochain Conseil.

J'ai eu l'occasion de le dire l'autre jour sur un autre sujet : je veux bien que la DRIEAT joue la rigueur avec nous et elle a tout à fait raison, mais concernant la décharge à ciel ouvert de la route de la Grande Paroisse, le Préfet m'a dit que la DRIEAT était dessus depuis un an. On a vu l'efficacité ! C'est de pire en pire ! Les voitures y vont au vu et au su de tout le monde. Tout le monde les voit, mais il ne se passe rien. Je l'ai dit au Directeur de cabinet du Préfet. Je veux bien qu'ils soient très rigoureux, mais il faut l'être pour tous. Expliquer aux habitants que vous êtes rigoureux pour ceux qui respectent la loi, mais qu'il ne se passe rien pour ceux qui n'en ont rien à faire... Il faut être très respectueux, mais qu'ils fassent aussi le travail !

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

### FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

**M. VALLEE.** - Il s'agit d'approuver la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne. On avait déjà ce type de convention les années précédentes. Il s'agit simplement de la renouveler et d'autoriser le SIRMOTOM a signé cette convention avec le Centre de Gestion afin qu'il puisse nous accompagner dans les missions spécifiques.

**M. JEGO** : Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous vous proposons de boire un verre. Merci beaucoup. On se tient informé de tout cela.

La séance est levée à 20 H 25

Le Président du SIRMOTOM  
Monsieur Yves JEGO



Le Secrétaire de séance  
Monsieur Jean-Marie ALBOUY  
Délégué titulaire

